



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Secrétariat général DFF
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Courriel : vernehmlassungen@sif.admin.ch

Fribourg, le 24 mai 2022

2022-597

Modification de l'ordonnance sur la surveillance (surveillance, solvabilité, fortune liée, règles de comportement et intermédiation en assurance) – Réponse à la consultation

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous déterminer sur la modification de l'ordonnance sur la surveillance (surveillance, solvabilité, fortune liée, règles de comportement et intermédiation en assurance).

Ce projet de modification découle de la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances, adoptée par le Parlement le 18 mars 2022, qui avait pour objectif le renforcement de la protection des assurés et du secteur de l'assurance en accord avec les développements internationaux. L'adaptation de l'ordonnance d'exécution aux nouvelles dispositions légales n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

En vous remerciant encore de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction des finances, pour elle et le Service du cadastre et de la géomatique ;
à la Chancellerie d'Etat.